



Pour la Cité humaine Les Droits du piéton

7, rue Major Martin
69001 LYON

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

LYON, le 24 octobre 2023

A l'attention de monsieur Grégory DOUCET
Maire de Lyon

Objet : rétablir la servitude de passage dans la ZAC Monplaisir.

Monsieur le Maire,

A travers un grand îlot édifié dans le cadre de la ZAC Quartier Monplaisir à partir de 1988, il a été créé deux passages publics, totalisant près de 300 mètres. Ils permettaient aux piétons de passer de l'avenue des Frères Lumière à la rue des Alouettes, avec embranchement sur la rue Antoine Lumière, par des trajets plus agréables et plus sûrs – car éloignés de la circulation automobile – contrairement aux trottoirs classiques. Ils étaient assez fréquentés, en particulier par les scolaires et les familles aux heures de sortie de écoles, témoignant ainsi de leur utilité.

En résumé, ils ne présentaient que des avantages pour encourager la marche (voir plan joint).

La Communauté Urbaine avait à l'époque pris toutes les précautions pour assurer la pérennité de ces passages :

- elle avait prévu leur accès public par trois porches, ménagés sous les immeubles ;
- elle avait instauré une servitude de passage, légale et opposable, et un syndicat spécial des copropriétaires riverains, syndicat chargé de gérer l'espace commun à l'intérieur de l'îlot.

Malheureusement, la Ville de Lyon a accepté, par une délibération du 14 mars 2016 et un acte notarié, d'abandonner complètement cette servitude, sans aucune restriction.

Elle a ainsi cédé, par pure démagogie, aux intérêts particuliers d'une demande émise par la majorité des habitants de cet îlot de se clôturer, au prétexte que la circulation des piétons entraînait des dégradations et une insécurité. Ce qui n'a jamais été réellement prouvé.

Avant que ne soit prise cette décision politique, notre Association qui militait déjà pour le maintien de ces passages avait rencontré les adjoints au Maire de Lyon concernés pour les dissuader d'accéder à cette demande, totalement contraire à l'intérêt général. Elle a aussi écrit un courrier le 11 mars 2019 à MM. David KIMELFELD et Christian COULON – alors respectivement Président de la Métropole et Maire du 8e Adt – pour leur demander de renoncer à cette fermeture. Ce fut en vain.

Dès lors, les résidents de cet îlot ont pu rapidement procéder à la clôture de l'espace commun par des grilles. Munis de badges, ils sont ainsi les seuls pouvant entrer et traverser les deux passages publics.

Votre Municipalité, élue en juin 2020 sur un programme notamment très favorable à la marche, a logiquement manifesté son intérêt pour le rétablissement de ces passages. Comme le prouve, par exemple, le courrier très ferme adressé le 23 juin dernier par le maire du 8e Adt Olivier BERZANE à Mme SRAMDANE, directrice de l'ASL Horizon Lumière.

Notre Association soutient à 100% ce courrier du Maire du 8e Adt.

Toutefois, votre municipalité a vite constaté qu'elle ne disposait d'aucun pouvoir pour intervenir sur des parties privatives, même pas au titre d'accès pompiers !

Or, au contraire, nous pensons qu'elle dispose réellement de tous les pouvoirs pour rétablir la situation. A condition de s'en donner les moyens et de prendre le temps nécessaire. Parmi les procédures, nous citons à titre d'exemples :

- l'introduction d'une modification ponctuelle du PLU pour l'inscription d'un emplacement réservé aux cheminements des piétons (ilot classé UCe3a). Comme cela a été fait dans le quartier Mermoz Sud ;
- l'établissement d'un projet de cheminements piétonniers en vue de leur déclaration d'utilité publique après les procédures légales (concertation et enquête publiques). Ce qui ouvrirait droit aux acquisitions foncières nécessaires, au besoin par voie d'expropriation, puis à l'exécution des travaux pour une ouverture au public.

Nous mentionnons aussi, comme équipement analogue récent, le jardin public créé à l'intérieur d'un ilot rénové, entre le cours Lafayette (N° 257) et la rue Germain, soit 150 mètres environ. De la même façon il constitue aussi un passage piétonnier public, agréable, calme et très fréquenté, reliant directement ces voies. Il est ouvert le jour et fermé la nuit.

D'ailleurs, si les passages Monplaisir devaient être rouverts, nous ne serions pas opposés à ce qu'ils soient eux aussi fermés la nuit. Ce qui serait un compromis intéressant par rapport à la demande forte et légitime des riverains du quartier Monplaisir.

Pour conclure, notre Association regrette très vivement cette fermeture stupide qui va totalement à l'encontre de la pratique de la marche. C'est pourquoi elle vous demande d'utiliser les moyens dont vous disposez pour que ces passages puissent être rouverts à la circulation publique des piétons, dans l'intérêt général.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire de Lyon, l'expression de mes sentiments respectueux.

Pierre Rauzada
Président

PJ : un plan du quartier

Copie pour information :

- M. Olivier BERZANE, maire du 8e Adt
- M. Hubert BÉCART, adjoint maire du 8e Adt
- M. Valentin LUNGENSTRASS, adjoint maire de Lyon
- M. Fabien BAGNON, vice-président métropolitain
- Le Progrès
- La Tribune de Lyon